

COTISATIONS - RENTRÉE 2021

Conformément
aux statuts de
l'Apel, la cotisation
doit être proposée
à **TOUTES** les
familles de
l'établissement !



1 fois/an/famille

Combien ?

Je **soutiens l'Apel**,
je cotise.



Comment ?

Via le dossier
d'**inscription**



Bulletin d'adhésion
et courrier de l'Apel

+
modalités d'adhésions à
préciser dans l'annexe
financière du dossier.

Je partage les valeurs
de l'association et je la
soutiens dans ses projets

Je suis
adhérent

J'ai le droit de
voter lors de
l'Assemblée
générale



Je peux poser ma
candidature pour
rejoindre l'équipe Apel
(= conseil d'administration)

Je bénéficie
de tous les services Apel et je reçois
le magazine Famille & Education